

## Utilisation élargie des services de transport scolaire

Année scolaire :

### À expédier à l'école pour transmettre à la division du transport

Dans le but de favoriser l'utilisation élargie des services de transport scolaire aux élèves qui n'ont pas droit au transport selon les normes du Centre de services scolaire celle-ci désire offrir à sa clientèle la possibilité d'être transportée **aux conditions suivantes** :

- ⇒ Les parents doivent faire une demande écrite en remplissant le formulaire obtenu de l'école. **Ces demandes seront traitées après le 30 septembre**, pourvu qu'il reste des places disponibles dans le véhicule et que l'organisation du transport ne soit pas affectée;
- ⇒ Les parents doivent payer du Centre de services scolaire un montant de 300 \$ par année pour chaque élève transporté, payable en un seul versement non remboursable, à moins de cas exceptionnel. Le paiement doit être fait avant l'émission du laissez-passer. Il est à noter qu'aucun chèque ne sera encaissé par la CSSRS avant l'émission du laissez-passer de l'année en cours;
- ⇒ Advenant l'arrivée sur le parcours d'un nouvel élève qui a droit au transport, une place devra lui être faite dans l'autobus en enlevant le dernier enfant qui a bénéficié de ce service;
- ⇒ La division du transport peut annuler ce service **en tout temps** ; les parents seront remboursés au prorata des jours non utilisés;
- ⇒ Les parents doivent accepter de payer les frais du dîner selon la politique de l'école (s'il y a lieu).

J'autorise le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à transporter mon enfant aux conditions mentionnées ci-dessus.

#### Identification

Nom de l'école :

N° de fiche :

Nom de l'élève :

Prénom :

Adresse :

Signature de l'autorité parentale : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### Espace réservé à la division du transport scolaire

Accepté

Refusé

Manque de place

Aucun parcours

Commentaires :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_